



Règlement intérieur de l'association TiBad

Ce règlement intérieur complète et précise les statuts de l'association TiBad.

Il s'applique obligatoirement à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Il est consultable dans le gymnase et sur le site internet www.tibad.fr.

Les dispositions du présent règlement doivent être interprétés à la lumière des statuts. En cas d'ambiguïté ou de contradiction, les statuts s'appliquent par priorité sur le règlement intérieur.

Le présent règlement précise le fonctionnement interne et externe de l'association.

1. Force Obligatoire

- Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres adhérents. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'il est accepté implicitement lors de l'adhésion.
- **L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.**

2. Adhésion à l'association

2.1. Admission des membres

- L'adhésion à l'association est libre pour toutes les personnes qui souhaitent pratiquer le badminton en jeu libre, en loisirs, en compétitions et/ou assister aux cours, sous réserve d'acquitter la cotisation prévue à **l'article 3**.
- La procédure d'adhésion se fait **EXCLUSIVEMENT** en ligne à partir du lien suivant <https://tibad.fr/le-club/inscription/>.



- Les données numériques acquises lors de l'inscription ne seront utilisées que pour un usage exclusif de l'association (mailing liste, groupe WhatsApp).
- L'association se réserve le droit de refuser la demande d'adhésion sans avoir à motiver sa décision.

2.2. Certificat médical

- **La FFBAD fournit un format obligatoire de certificat médical à faire remplir par votre médecin. Inutile donc de demander un certificat classique car il ne sera pas conforme et ne pourra être pris en compte.**
- Ce certificat médical doit être déposé en ligne, en même temps que votre inscription en ligne.
- La pratique du badminton n'est autorisée qu'après validation dudit certificat de non contre-indication à la pratique de ce sport, avec la mention obligatoire de « non contre-indication à la pratique du badminton en compétition »
- Ce certificat est valable pour 3 ans.

3. Cotisations et tarifs

3.1. Adhésion à l'association

3.1.1. Les membres du bureau

- Les membres du bureau exécutif (Président, Vice-présidente, Trésorier, secrétaire et responsable du site de Saint Félix) sont dispensés de cotisation annuelle (sauf s'ils en décident autrement) ainsi que de la licence fédérale. Les membres du bureau assurent bénévolement leurs fonctions et ils disposent d'un droit de vote en Assemblée Générale des adhérents.

3.1.2. Les entraîneurs bénévoles et officiels techniques



- Les entraîneurs bénévoles et les officiels techniques sont dispensés de cotisation annuelle (sauf s'ils en décident autrement) ainsi que de la licence fédérale.
- Les entraîneurs bénévoles devront assurer leur fonction d'entraîneur durant l'intégralité de la saison, au moins une séance par semaine, sauf en cas de blessures, démission ou déménagement.

3.1.3. Les membres du CODIR (COmité DIRecteur)

- Les membres actifs du CODIR cotisent comme les membres adhérents à l'association TiBad.
- Une réduction de 30%, applicable la saison suivante, sera accordée pour services rendus en tant que bénévole actif.

3.1.4. Les membres adhérents

- Les membres adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle.
- Les membres adhérents cotisent à l'association selon les critères de tarifs mis en place en fonction de leur pratique de badminton souhaitée.

Voir article sur les cotisations.

3.2. Les cotisations

- Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du CODIR.
- Ce montant comprend la licence fédérale et l'adhésion à TiBad.
- La licence fédérale peut être prise seule mais ne donne pas accès au gymnase.
- Les tarifs sont présentés sur le site <https://tibad.fr/le-club/tarifs/>



TiBad
Club de Badminton affilié FFBaD
Ecole de badminton labellisée 4 étoiles
Loisir et compétition
[Https://tibad.fr](https://tibad.fr) Facebook : [TiBad](#)



- Le versement de la cotisation peut se faire par virement bancaire, paiement en ligne, paiement par chèque libellé à l'ordre de TiBad, carte bancaire ou espèces.
- Le versement de la dit cotisation peut se faire en une ou 2 fois maximum (sauf cas particulier qui sera discuté entre les membres du bureau).
- Toute cotisation versée à TiBad est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion, de départ volontaire en cours d'année.
- L'association TiBad est membre du dispositif « **Pass'sport** » et applique la réduction tarifaire pour les familles qui en bénéficient (sous réserve de présenter le justificatif).

4. Assurance

- Seule la licence FFBAD assure en cas de blessure mais il est possible de souscrire à une assurance individuelle complémentaire (voir formulaire FFBad).

5. Responsabilité

- Chaque membre adhérent est responsable de son équipement.
- Les adhérents mineurs sont pris en charge par les entraîneurs **exclusivement sur les horaires du cours**.
- Les tuteurs légaux doivent **IMPERATIVEMENT** accompagner leurs enfants jusqu'à l'intérieur du gymnase et s'assurer de la présence du responsable du créneau.
- Avant et après le créneau horaire du cours choisi, les adhérents mineurs ne sont pas sous la responsabilité de l'association et sont **EXCLUSIVEMENT** sous la responsabilité des tuteurs légaux.
- Lors des créneaux de jeu libre (sauf le lundi) les adhérents mineurs (à partir de minimes) doivent être accompagnés d'un tuteur légal et **ce dernier doit rester sur place**.



TiBad
Club de Badminton affilié FFBaD
Ecole de badminton labellisée 4 étoiles
Loisir et compétition
<Https://tibad.fr> Facebook : [TiBad](#)



Les mineurs sont sous la stricte responsabilité des tuteurs légaux en aucun cas de TiBad.

6. Horaires de jeu

- Consulter les horaires d'accès sur le site :
 - La Jaille : <https://tibad.fr/gymnase-college-de-la-jaille/>
 - Saint Félix : <https://tibad.fr/plan-acces-salle-lycee-hotelier-gosier/>
- Durant les vacances scolaires, les séances d'entraînement sont systématiquement suspendues. L'ensemble des créneaux passent en jeu libre du lundi au vendredi de 18h à 21h.
- Durant les vacances scolaires, le site de Saint Félix est fermé. Les joueurs de Saint Félix peuvent jouer à la Jaille durant les vacances scolaires.

7. Séance d'essai

- La séance d'essai se fait sur inscription via un QR code.
- Une **SEULE** séance d'essai est accordée par personne en début de saison.
- A l'issue de la séance d'essai, le dossier d'inscription devra être rempli en ligne et complet (paiement cotisation et certificat médical) pour poursuivre l'activité au sein de l'association.

8. Matériel et équipements

8.1. Gymnase

- Merci de respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à votre disposition. Nous comptons sur votre sens du civisme pour laisser la salle dans un état irréprochable (ramassage des volants).
- Des vestiaires hommes et femmes, ainsi que des toilettes sont mises à disposition des membres adhérents.

Siège social :
97 122 Baie-Mahault

Courrier chez le Président :
Mr Steevy MONTOUT
306 Résidence les Créolines
Moudong Sud
97122 Baie-Mahault
Tél : 0690 24 42 18

Mail : tibad.contact@gmail.com



- Ces lieux doivent rester propres après usage.
- L'accès au collège doit se faire prioritairement par le portillon mis à notre disposition par le collège (code d'accès donné en début de chaque saison).
- L'accès au gymnase doit se faire prioritairement par la porte située sur le côté, la clé se trouve dans la boîte à clés située à l'entrée du gymnase (code identique à celui du portillon)
- **La dernière personne quittant le gymnase doit s'assurer que les lumières soient éteintes, que la porte d'accès au gymnase et le portillon du parking soient bien fermées.**

Aucun mineur seul ne peut être le dernier à quitter le gymnase.

8.2. Matériels

- **Utiliser des chaussures adaptées et appropriées dont l'usage est réservé au gymnase afin d'éviter toute trace de boue ou autre.**
- **Toute tenue scolaire ou non adaptée sera refusée et ne permettra pas l'accès au gymnase.**
- **Ramasser, ranger vos volants et jeter vos bouteilles vides avant de quitter la salle.**
- Porter une tenue adaptée à la pratique de ce sport.
- Les volants et raquettes sont à la charge des badistes. TiBad possède toutefois du matériel à revendre aux prix de la métropole (volants, raquettes...)
- **Chacun doit fournir des volants pour jouer.**

9. Communication

- Consulter notre site internet :
<https://tibad.fr/>
Page Facebook : [tibad](#)



TiBad
Club de Badminton affilié FFBaD
Ecole de badminton labellisée 4 étoiles
Loisir et compétition
[Https://tibad.fr](https://tibad.fr) Facebook : [TiBad](#)



Page Instagram : [tibad quadeloupe 971](#)
Par mail : tibad.contact@gmail.com

- Une communication par WhatsApp sera mise en place à chaque début de saison pour faciliter les échanges d'informations entre TiBad et ses adhérents.
- L'adhérent autorise la diffusion sur le site ou la page Facebook ou la page Instagram, de photos prises lors de compétitions sportives ou de manifestations en relation avec le badminton.
- En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au président un document écrit pour exprimer son désaccord.

10. Vols

- L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des séances de jeu libre, des entraînements et compétitions.

11. Fonctionnement

- Le fonctionnement de l'association repose sur du **bénévolat**.
- Il est donc demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (AGO, organisation de tournois, informations diverses, commissions...).
- L'assemblée Générale Ordinaire (=AGO) est généralement organisée en fin de saison.
- Le bureau est élu chaque année à l'AGO.
- Tout le monde peut postuler au bureau.
- Les adhérents sont invités à participer au CODIR de TiBad pour le bon fonctionnement de l'association.
- Chaque membre est considéré comme un membre actif dès son inscription validée.



- En cas de forte affluence lors des sessions de jeu libre, un roulement entre les joueurs est préconisé, les matchs en 1 set sont favorisés et les simples sont déconseillés.
- Respecter les horaires des créneaux de jeu libre et des entraînements.
- Merci de respecter les horaires de fermeture du gymnase.

12. Litiges et sanctions

- TiBad est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et du respect de l'adversaire que ce soit au sein du gymnase ou sur tous lieux impliquant l'association TiBad (compétitions, animations, évènement sportifs, ...).
- Tout propos ou comportement contraire à la loi qu'il soit antisportif, injurieux, sexiste, raciste, discriminant, discriminatoire ... se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive de l'adhérent, sans possibilité de remboursement de la cotisation.
- Tout matériel dégradé, vol ou non-respect du règlement intérieur par un adhérent sera signalé à l'association TiBad qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances de l'adhérent, exclusion temporaire ou définitive...)
- Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement.
- Les responsables de l'association sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

Pour TiBad
Steevy MONTOUT, Président de l'association